NOTAIRE PUBLIC

L'AN MIL NEUF CENT QUATORZE , le onzième jour d'Octobre .
Devant N. Henri Tardif, Notaire Public, résidant et pratiquant à St. Casimir, Comté de Portneuf, soussigné.
A comparu : Monsieur Arthur E. Trottier, de Grondines, cultivateur,
Lequel a vendu, avec toutes les garanties de droit, à M. David Mayrand, de Grondines, cultivateur,
à ce présent et acceptant acquéreur, l'immeuble suivant, savoir:
Un morceau de terre situe à Grondines, au premier rang, connu et designé comme partie du lot numéro cent quarante six ~~xxxx~~ (146) du cadastre officiel du Comté de Portneuf, pour la paroisse de St. Charles des Grondines ;
borné en front au chemin public, en profondeur à la rivière dite " du Moulin " d'un côté au Sud-Ouest à Charles Rivard, et de l'autre côte aux emplacitaires du petit village , Frs. Bouchard, M. Sauvageau, etc ,
Ce terrain contient un arpent de large, sur une longueur de ~~xx~~ six arpents environ, le tout plus ou moins,
Tel que le tout est actuellement et dont l'acquéreur se déclare satisfait .
Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur, de payer à l'avenir, les taxes et cotisations, quitte à ce jour .
Cette vente est en outre faite pour le prix de sept cents piastres qui seront payables à l'acquis du vendeur, à M. Liboire Sauvageau, de Grondines, Rentier, aux termes d'une Vente devant le Notaire soussigné, en date du septième jour de Janvier, mil neuf cent treize, à demande, avec intérêt au taux de cinq par cent par an, tous les paiements devant se faire au domicile de M. L. Sauvageau .
Pour plus de surete, M. Mayrand, a consenti en faveur de monsieur Sauvageau, une hypothèque comme garantie collatérale pour le dit montant qu'il doit à M. Sauvageau, sur l'immeuble suivant, savoir :
Un emplacement situé à St. Charles des Grondines, au premier rang, connu et designe, comme partie du lot numero cent trente quatre ~~xx~~ (134) du cadastre officiel du Comté de Portneuf, pour la paroisse de St. Charles des Grondines susdit : borné en front au chemin public, en profondeur au terrain plus haut décrit d'un côté à M. Bouchard, et de l'autre côté à Louis Trottier , avec maison et autres bâtisses sus-erigées , ce terrain contient cinquante perches de terre en superficie .
A ces presentes est intervenu M . Liboire Sauvageau, sus-nomme qui a accepte cette Delégation de paiement,
L'acquéreur prendra posession du terrain présentement vendu, au premier jour de Novembre mil neuf cent quatorze.
Dont acte, à St. Charles des Grondines, sous le numéro notarié Mille sept cent vingt huit .

No. 79529 Je certifie que ce document a été enrégistré au long au bureau d'enrégistrement du Comté de Portneuf, à Cap Santé le quatorze novembre jour de novembre mil neuf cent Vol. A Folio 340 dans le Registre sous le numéro, quatorze cent vingt huit
Notaire

huit .

En foi de quoi, les comparants ont signé, avec moi, Notaire, lecture faite .

(Signé ) " Arthur Trottier . "

" David Mayrand . "

" Liboire Sauvageau. "

" N. Henri Tardif, N.P. "

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude .

Deux mots rayés sont nuls. —

N. Henri Tardif, N. P.

No.--1728--11 Octobre 1914.

VENTE.

Monsieur Arthur E. Trottier .

à

Monsieur David Mayrand .

George Rinfret
REGISTRATEUR
Cap Santé
Co. Portneuf
59529 Vol 61
pour Enrégistrement
3 Lo P M
5 Nov 1914

1ère copie.

Par

N. Henri Tardif, N.P.

Quittancé le 16 octobre 1921.
Publicité de P.

#222

30